



BULLETIN DE SITUATION N°8

Syndicat de l'Orge
163, route de Fleury - 91172 Viry-Châtillon
Pour plus d'information : www.syndicatdelorge.fr
N° vert (24/24h, 7/7j) : 0 805 29 20 90
(Service et appel gratuits)

ETIAGE

Le 07/09/2020

Prochain bulletin prévu le 14/09/2020

SITUATION ACTUELLE : ALERTE RENFORCEE*

* Défini par l'arrêté préfectoral n° 2020-DDT-SE-209 du 5 Août 2020 : L'alerte renforcée avec les restrictions quelle implique reste applicable malgré une légère remontée temporaire des débits sur l'Orge et ses affluents.

Le débit de l'Orge au point de mesures de référence à Morsang-sur-Orge (station réglementaire) avait atteint le seuil de crise le 10 Août.

Le débit actuel est de **1.48 m3/s**.

Le débit de la Rémarde au point de mesures de référence à Saint-Cyr-Sous-Dourdan (station réglementaire) avait atteint le seuil de crise le 10 août.

Le débit actuel est de **0.22 m3/s**.

Le débit de l'Orge au point de mesures de référence à Saint-Chéron (station non réglementaire) avait atteint le seuil de crise le 9 août.

Le débit actuel est de **0.14 m3/s**.

Etat de criticité de la situation d'étiage

- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance 1,6 m3/s
- Station en état d'alerte 1,4 m3/s
- Station en état d'alerte renforcée 1,2 m3/s
- Station en état de crise 1,0 m3/s

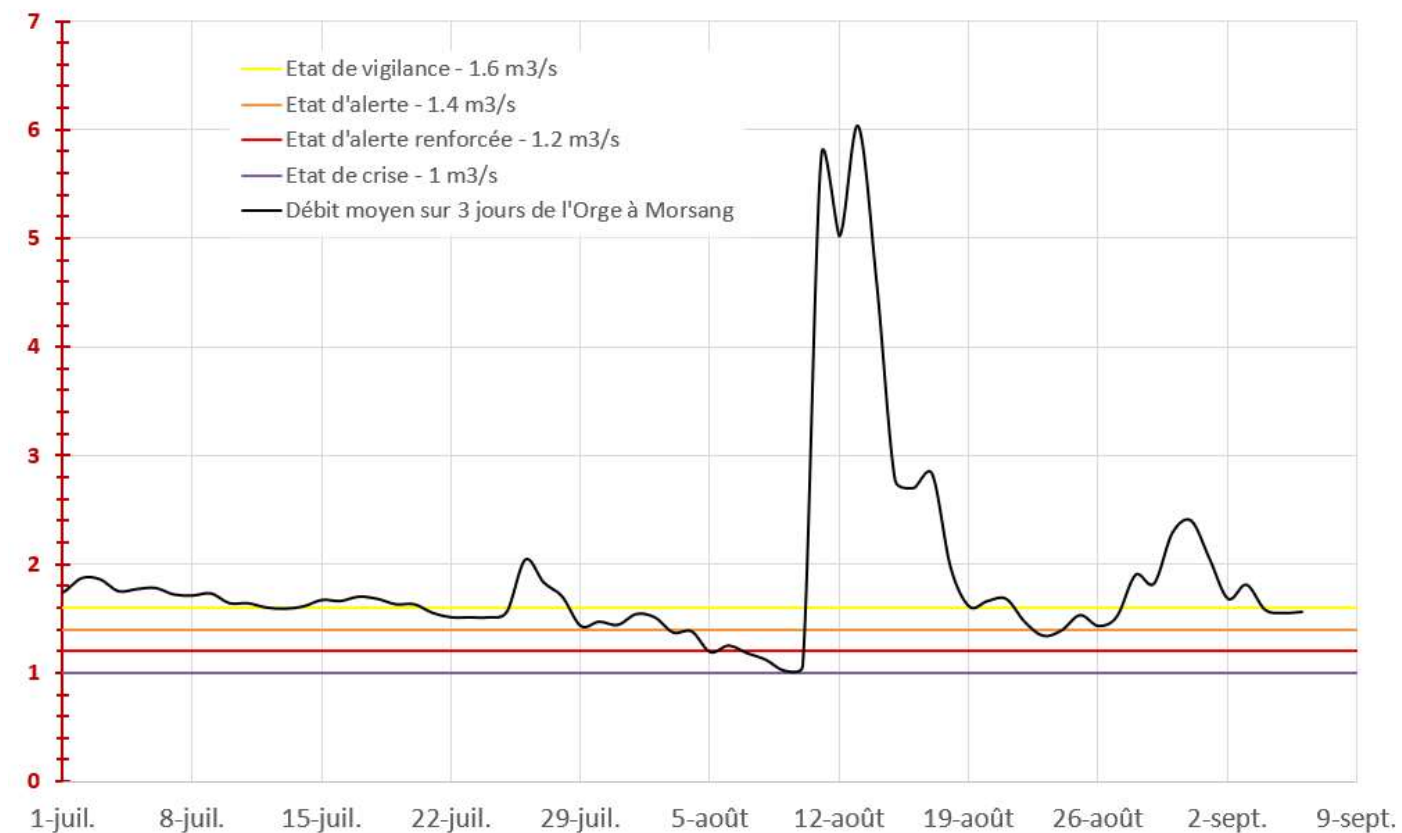
Etat de criticité de la situation d'étiage

- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance 0.25 m3/s
- Station en état d'alerte 0.19m3/s
- Station en état d'alerte renforcée 0.17m3/s
- Station en état de crise 0.15m3/s

Etat de criticité de la situation d'étiage

- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance 0.16m3/s
- Station en état d'alerte 0.13m3/s
- Station en état d'alerte renforcée 0.12m3/s
- Station en état de crise 0.11m3/s

Suivi du débit de l'Orge à Morsang depuis début juillet 2020



EVOLUTION PREVISIBLE



La semaine de temps sec annoncée devrait entraîner une nouvelle baisse des débits sur l'ensemble de nos cours d'eau.